



AVIS OFFICIEL

Le Conseil municipal de Collombey-Muraz rend notoire qu'en séance du 16.12.2019, le Conseil général a approuvé :

- ⇒ Le Règlement de police des Communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz

Ces objets sont soumis au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004.

Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'administration communale.

L'Administration communale